

En parlant de cet amendement aujourd'hui, je tiens à traiter de plusieurs points du budget où l'on ne peut considérer les propositions comme répondant aux besoins réels du pays. Il y a un fait fondamental concernant l'économie canadienne en dépit de toutes les palabres du secrétaire d'État aux Affaires extérieures cet après-midi. Ces deux dernières années, notre économie a fonctionné au-dessous de sa capacité au taux de 3 milliards de dollars par an. Le chômage qui en résulte est le grand problème qui se pose pour le gouvernement en 1972. Le fossé existe vraiment. Il ne s'agit pas simplement d'une question de chiffres. C'est sûrement une chose réelle pour les 600,000 chômeurs et plus en quête d'emplois; réelle pour les contribuables qui doivent déboursier pour les frais d'assistance sociale occasionnés par le chômage; réelle pour les hommes d'affaires en quête de ventes et réelle pour tout le monde, hommes, femmes et enfants qui portent en quelque sorte le poids d'une économie qui ne donne pas son plein rendement.

• (1600)

Je n'insisterai pas sur le fait que ce fossé a été créé de façon délibérée par le gouvernement actuel. Tout le monde le sait et il serait superflu de m'étendre là-dessus. Et une fois cette mesure prise, le gouvernement semblait déterminé à maintenir ce fossé entre le rythme actuel de l'économie et le rythme auquel elle devrait fonctionner pour assurer un niveau acceptable d'emploi. Il paraît que des gens vont jusqu'à se vanter de leurs erreurs. C'est la seule explication que je puisse donner quand je vois le gouvernement bien décidé, semble-t-il, à tout faire plutôt que de relancer l'économie au rythme requis pour combler rapidement le fossé et ramener l'emploi au niveau que tout pays civilisé désire atteindre.

La tâche primordiale du gouvernement consiste donc à combler le fossé entre le rythme actuel de l'économie et son rythme possible. Sur le plan concret, cela veut dire des efforts vigoureux et décisifs pour créer suffisamment d'emplois pour nous débarrasser de ce honteux chômage en série qui règne depuis quelque temps au pays. C'est ce qui doit nous servir de critère pour juger des mesures budgétaires du ministre des Finances (M. Turner). Le budget à l'étude aujourd'hui est le premier budget présenté à la Chambre par le représentant d'Ottawa-Carleton (M. Turner). Il a à première vue, et cela se comprend, une nouvelle allure.

J'avais espéré que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) demeurerait parmi nous. Il aurait pu apprendre quelque chose en passant.

**L'hon. M. Sharp:** Je vais revenir.

**L'hon. M. Stanfield:** C'était dit sans esprit partisan. Comme je le disais, les mesures proposées par le ministre semblent refléter, superficiellement, une attitude nouvelle au moins comparativement à d'autres budgets que j'ai entendu présenter ici. Bien qu'un peu tardivement, on semble rendre quelque justice à certains de nos retraités. Si cette décision est immédiatement suivie d'élections, le ministre aura démontré un cynisme politique dont je ne le pensais pas capable. En outre, le fait qu'environ 700,000 retraités vont recevoir quelque \$2.88 par mois nous rappelle que le gouvernement sait encore se montrer mesquin. Ces retraités, qui souffrent particulièrement de l'inflation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1967, devraient se voir accorder une augmentation de leur pension de base suffisante pour compenser la détérioration de leur pouvoir d'achat, détérioration qui se poursuit depuis le dernier

[L'hon. M. Stanfield.]

relèvement important de fin 1966. La pension de base devrait être augmentée non pas de \$2.88, mais de près de \$15 par mois. Je déclare sans hésitation que c'est exactement ce que fera le gouvernement que j'espère diriger prochainement.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Examinons les méthodes adoptées par le ministre dans son budget pour stimuler l'économie. Nous y trouvons évidemment la réduction que le ministre propose à l'impôt sur les sociétés et qui intéresse les entreprises manufacturières et transformatrices à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Puis, entrant immédiatement en vigueur, vient la possibilité d'amortissement rapide qui intéresse les firmes achetant de nouveaux équipements. C'est une autre facette de la nouvelle attitude. C'est une sorte de stratégie industrielle que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures essayait de nous faire comprendre cet après-midi.

Le ministre des Finances se propose de réduire l'impôt sur les sociétés pour certaines entreprises. La perte de recettes fiscales ainsi provoquée sera compensée par une augmentation de l'impôt des particuliers et, dans une certaine mesure, des impôts d'autres entreprises. En octobre dernier, tous les impôts sur les sociétés ont été réduits pour 18 mois. Cela ne sera plus le cas à la fin de 1972.

**L'hon. M. Turner:** Le Parlement s'en est occupé.

**L'hon. M. Stanfield:** Nous sommes en 1972. Je signale simplement que la réduction d'impôts proposée par le ministre pour venir en aide à certaines entreprises de fabrication et de transformation ne contribuera, à vrai dire, qu'à augmenter le fardeau fiscal des particuliers et d'autres genres de sociétés. Les impôts des particuliers augmenteront de 3 p. 100 le 1<sup>er</sup> janvier. Le ministre n'en a pas parlé mais c'est certain qu'ils augmenteront.

En outre, le simple fait que l'inflation augmente au rythme d'environ 5 p. 100 par année prouve que l'impôt des particuliers augmente et continuera d'augmenter puisque l'inflation, appliquée au barème d'imposition progressif, signifie automatiquement que s'il y a une augmentation de 5 p. 100 dans le revenu des particuliers, le gouvernement obtiendra beaucoup plus qu'une majoration d'impôt de 5 p. 100. Aussi, pendant que le ministre propose cette réduction fiscale à l'endroit de certaines entreprises, n'oublions pas que les impôts d'autres sociétés augmenteront ainsi que, naturellement, ceux des particuliers. Ils seront plus élevés, en premier lieu, parce qu'on les augmente expressément, et deuxièmement, parce que le processus d'inflation appliqué au barème d'imposition progressif signifie automatiquement qu'un contribuable qui ne gagne pas plus en 1972 qu'en 1971 sera tenu de payer beaucoup plus d'impôt au gouvernement compte tenu du revenu réel.

• (1610)

L'impôt sur le revenu des particuliers augmente pour deux raisons. La charge fiscale a été transmise, je le répète, de certaines catégories de sociétés aux contribuables ordinaires et, dans une certaine mesure, aux autres sociétés. Nous avons une nouvelle politique nationale qui est en fait une politique de subventions. Je ne veux pas que le ministre s'inquiète: je ne critique pas sa politique, je me contente de l'expliquer. C'est une politique de subvention à l'égard des exportations des entreprises qui peuvent bénéficier de la proposition du ministre, ainsi qu'à l'égard des ventes intérieures de ces entreprises qui